



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS COMPTE RENDU du 21 Septembre 2011

DV

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le **21 Septembre 2011**  
à 18h, sur convocation de Danièle BORDAIS, Vice-présidente.

**Présents** : Danièle BORDAIS, Yvette PAZ, Josette BLANC, Danielle CONDO, Annie ACHILLI, Germinal GRINO, Jean-Marie BIRBES, Henri FRAISSE, Betty FOURNIER, Joseph POMAR, Dominique DUASO-ORTAS, Marie-Françoise JOURNES, Martine PALMIERO, Bernard DOAT, Mohamed EDDAH.

**Excusés** : Michèle RIEUX, Paulette VERGNES.

### ORDRE DU JOUR

Validation du compte rendu de la séance précédente  
Aides financières  
Délibération : Renouvellement ligne de trésorerie  
Questions Diverses

#### **Approbation du compte rendu du 31 aout 2011**

À l'unanimité.

#### **Aides financières**

4 demandes ont été étudiées.

1 demande a été rejetée.

3 demandes ont été accordées pour un montant de 457,56 €.

Depuis le début de l'année, le montant des secours s'élève à **16 836,02 €**.

#### **Délibérations ligne de trésorerie**

#### **Cette délibération est rattachée au conseil d'administration du 31 aout :**

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée que la ligne de trésorerie actuelle arrive à échéance le 2 septembre 2011.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Madame la Présidente à signer un contrat avec la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées selon les conditions suivantes :

**Article 1 :** Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le C.C.A.S. de Gaillac décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000 € dans les conditions suivantes :

Montant : 150 000 €

Durée : 12 mois

Index des tirages : EONIA

Marge : index + marge de 1,10 %

Périodicité de facturation : mensuelle

Commission d'engagement: 0,15

Commission de non utilisation : 0,050 %

Commission de mouvement : 0,015 % du cumul des tirages réalisés, périodicité mensuelle.

Commission de gestion : néant

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Madame la Présidente et Vice-Présidente à signer le contrat correspondant avec la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées.

Article 3 : Le Conseil d'administration autorise Madame la Présidente à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées.

### Questions diverses

• Le Groupe de travail, portant sur la réalisation d'une fiche contenant les charges fixes moyennes à retenir lors de l'étude des aides financières, est composé de Joseph POMAR et Betty FOURNIER, et se réunira le **jeudi 13 octobre à 14h** au CCAS.

Celui concernant le montant du quotient familial et le mode de calcul à retenir est composé de Jean Marie BIRBES et Yvette PAZ se réunira le **mardi 11 octobre à 14h** au CCAS.

• Madame la vice-présidente informe les administrateurs, que le **prochain point rencontre** avec les agents aura lieu le jeudi 8 décembre à 18h15.

• Madame la vice-présidente informe les administrateurs que les locataires de la **Résidence des Clottes** commencent à emménager dans les logements construits par la mairie et gérés par le CCAS.

• Monsieur DOAT informe les administrateurs que le Secours Catholique ne distribuera plus de colis alimentaire. Outre les exigences trop importantes de gestion, le Secours Catholique prend acte du dispositif complet d'aide alimentaire sur Gaillac. Monsieur DOAT explique que le Secours Catholique préfère se concentrer sur les contacts auprès des familles.

*La séance est levée à 19h30 par la présidente de séance.*

*La prochaine séance aura lieu le mercredi 12 octobre à 18 heures.*

*La Vice-Présidente  
Danièle BORDAIS*